Convention N° 7281

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-1628 rév. 7

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

DEKRA INDUSTRIAL
ZI MAGRE - 19 RUE STUART MILL - BP 308
87008 LIMOGES CEDEX

SIREN : 433250834

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type :* ***A***

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.
A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

SANTÉ / *HEALTH*

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1628 rév. 7

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **12/12/2024**
Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/08/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport - Services - Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal Metrology,

DocuSigned by:
Hélène GIBERGE
B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.
L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).
Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1628 Rév. 6.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1628 Rév. 6.
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1628 rév. 7

Organisme d'inspection accrédité :

DEKRA INDUSTRIAL

ZI MAGRE
19 RUE STUART MILL - BP 308
87008 LIMOGES CEDEX

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

14 - SANTÉ / 14.9 - Risques liés aux matières dangereuses / 14.9.2 - Inspections relatives à la prévention des risques liés à la présence de matières dangereuses		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
14.9.2a	Inventaire des matières dangereuses à bord des navires #	Règlement (UE) n° 1257/2013/424 relatif au recyclage des navires EMSA Guidance on the inventory of hazardous materials - IHM Development and maintenance in the context of ship recycling regulation Guides OMI applicables relatifs à l'inventaire des matières dangereuses à bord des navires, MEPC.269 (68), MEPC.222 (64) et MEPC.223 (64) Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à DEKRA INDUSTRIAL

IMPLANTATIONS	ADRESSE
Agence PAYS DE LA LOIRE	Centre d'Affaires parc du bois Cesbron - Bâtiment D 4 rue Henri Guillaumet 44700 ORVAULT

Date de prise d'effet : **12/12/2024**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1628 Rév. 6.